

OFFRE D'EMPLOI

BRIGADIÈRE / BRIGADIER SCOLAIRE

Le travail consiste principalement à accompagner de façon sécuritaire les écolières et écoliers sur la traverse des intersections désignées aux heures déterminées.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS :

- S'assure que les enfants traversent les rues de façon sécuritaire
- Participe à la sensibilisation des automobilistes à la sécurité des piétons
- Rapporte à la direction générale tout évènement ou toute source de danger pour les enfants
- Participe au montage et la réalisation de projets relatifs à la brigade scolaire
- Collabore avec les autorités compétentes et assume les tâches confiées par la direction générale et la mairie en cas de déploiement du plan de mesures d'urgence
- Exécute toutes tâches de même nature requise dans le cadre de ses fonctions

EXIGENCES :

Les personnes retenues doivent :

- Être autonome et faire preuve de fiabilité.
- Avoir la capacité pour travailler dans toutes les conditions climatiques.
- Autoriser la Municipalité à effectuer une enquête de vérification et à prendre connaissance des résultats de cette dernière quant à de possibles antécédents judiciaires incompatibles avec la fonction postulée.

CONDITIONS

- Emploi sur appel, afin d'effectuer des remplacements dans la Municipalité, selon les besoins, de fin août à fin juin.
- L'horaire de travail peut aller jusqu'à un maximum de 4 heures par jour, en discontinu, et ce, selon les heures de traverses des écoliers à raison de 5 jours par semaine ou moins, selon les besoins et le calendrier scolaire.
- Le salaire s'établit selon l'échelle salariale de la classe 2, soit entre 19,76 \$ et 21,89 \$.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habilités requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae avant **le 6 août 2023 à 16 h 30** à l'adresse suivante :

à municipalite@stanaclet.qc.ca
ou au 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, G0K 1H0